



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 22 novembre 2013, à 10 heures

Président : M. Funes Henríquez (Vice-Président) (El Salvador)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2014-2015

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-57887 (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Taalas (Finlande), M. Funes Henriquez (El Salvador), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015
(suite)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/68/372 et A/68/585)

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présente le rapport du Secrétaire général sur le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/68/372) et précise que l'étude conceptuelle et technique du projet, achevée en 2011, a été validée avant l'établissement du rapport afin de faire en sorte que les objectifs de l'Assemblée générale soient pleinement atteints, compte tenu de la dégradation continue du Palais des Nations et des codes de la construction applicables.

2. Une analyse des coûts couvrant la conception et la construction a permis de déterminer également les dépenses annexes. Elle a tenu compte des prévisions d'inflation et des imprévus liés aux risques de conception et de construction inhérents à un projet d'une telle envergure. Les enseignements tirés d'autres projets similaires, comme le plan-cadre d'équipement, ont été pleinement pris en considération.

3. Une étude préliminaire des risques structurels a révélé que le complexe de Genève présentait d'importants défauts et des risques graves en termes de santé et de sécurité, d'où la nécessité urgente d'établir un plan stratégique détaillé de rénovation du Palais de manière à assurer la continuité et la pérennité des opérations tout en réduisant le coût global pour les États Membres, qui font face à des dépenses croissantes d'entretien ne permettant de parer qu'au plus pressé.

4. En outre, le fait de regrouper, dans la mesure du possible, les activités du Secrétariat dans le complexe présente des avantages considérables, tant sur le plan opérationnel que financier. En plus de ce regroupement, le plan stratégique patrimonial permettra de moderniser les installations en vue de répondre aux demandes actuelles et futures de services

de conférence tout en offrant un environnement sûr, salubre et fonctionnel.

5. Sur les trois stratégies d'exécution proposées, la c), qui consiste à démanteler les sept étages supérieurs du bâtiment E, à construire un nouvel immeuble permanent de surface équivalente à celle des étages démantelés et à remettre entièrement en état les espaces de conférence, est considérée comme la solution la plus avantageuse et la plus rentable, en cela qu'elle rend inutile la construction d'un bâtiment temporaire, qu'elle est la plus rapide à mettre en œuvre, qu'elle remplit tous les critères fondamentaux, notamment en ce qui concerne les risques pour la santé et la sécurité, et qu'elle perturbe moins les activités au Palais.

6. Pour que les travaux puissent être achevés dans les délais prévus, en 2023, il faudrait entamer la phase de conception dès le début de l'année 2014 et lancer un appel d'offres pour sélectionner l'architecte-conseil principal. Il serait ainsi possible de mener à bien la conception et l'étude du projet avant de lancer la procédure de passation des marchés de construction en 2016. Les travaux pourraient alors commencer début 2017, l'achèvement du projet étant prévu pour 2023.

7. Le plan-cadre d'équipement et d'autres projets récents nous ont appris qu'il était fondamental de prévoir suffisamment de temps pour terminer la phase de conception. Il est essentiel de finaliser le dossier technique pour assurer la qualité du projet et éviter les dépassements de coûts.

8. Le montant total des ressources nécessaires à ce projet est estimé à 837 millions de francs suisses, soit 891,37 millions de dollars au taux de change prévu pour 2014-2015, alors que les prévisions initiales s'élevaient à 618 millions de francs suisses. Cette différence de 219 millions de francs suisses est en partie due aux travaux supplémentaires requis pour remédier aux importantes faiblesses structurelles découvertes dans les bâtiments E et S. Elle tient toutefois principalement à la prise en compte des enseignements tirés de précédents projets de construction, en particulier la nécessité de constituer des provisions suffisantes pour les imprévus, l'inflation et les primes d'assurance, et de prévoir les dépenses d'appui au projet et les dépenses connexes qui n'étaient pas prises en compte dans les prévisions initiales.

9. Les prévisions de dépenses comprennent des provisions jugées suffisantes pour faire face aux dépenses imprévues. Le rapport du Secrétaire général prévoit également une solide structure d'encadrement du projet ainsi que des mécanismes de gestion des risques et de maîtrise des coûts, dans le but d'éviter tout dépassement.

10. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, le Secrétaire général a étudié, en vue de compléter éventuellement les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, des propositions concernant la possibilité de recourir à des contributions volontaires, de source publique ou privée, dans le respect des règlements et règles de l'Organisation des Nations Unies, y compris des mesures visant à réduire l'envergure générale du projet, des mesures visant à tirer parti de la valeur de l'actif de l'ONU, des accords de prêts et des accords de partenariat public-privé.

11. Pour ce qui est du financement, le Secrétaire général estime que l'option la plus avantageuse consiste à associer un prêt à long terme garanti par le pays hôte et les contributions des États Membres. Le pays hôte a proposé d'accorder un prêt à un taux d'intérêt préférentiel, remboursable sur 30 ans au maximum, pour couvrir jusqu'à 50 % du coût estimatif du projet.

12. Pour permettre l'exécution des tâches essentielles du projet, il est nécessaire de prendre certaines mesures prioritaires, à savoir établir une équipe spécialement chargée du projet et nommer des auxiliaires de liaison, engager des services de conseil spécialisés chargés d'élaborer le dossier technique et définir la structure d'encadrement du projet.

13. Il est essentiel de créer une équipe de gestion spécialisée dès le début 2014 pour assurer de bout en bout une gestion efficace et efficiente du projet. Elle devra disposer de services d'experts pour pouvoir diriger un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité.

14. Le montant estimé des ressources nécessaires, provisions comprises, pour l'exercice 2014-2015 aux fins du financement de l'équipe de gestion du projet, du personnel de liaison et des services de conseil requis pour mener à bien les prochaines étapes du projet s'élève à 42 millions de francs suisses, répartis comme suit : 7 millions au titre de la création de l'équipe de gestion du projet, composée de

25 temporaires et d'un directeur de projet (D-2); et 35 millions au titre des services contractuels, y compris en matière de conception, de gestion de programme et autres, et des imprévus, pour permettre au Secrétaire général d'élaborer un plan de conception détaillé.

15. Le calendrier du projet prévoit le démarrage des activités principales en janvier 2014 au plus tard, ce qui permettrait de lancer le chantier au début de l'année 2017. Tout retard pris dans l'élaboration du dossier technique, qui constitue la prochaine étape, conduirait à la démobilisation de l'équipe de gestion du projet, qui devrait ensuite être remobilisée, ce qui entraînerait des risques pour la sécurité et une augmentation du coût global du projet.

16. Pour ce qui est du long terme, le Secrétaire général considère que Genève restera un centre important pour l'activité de l'Organisation, en particulier dans les domaines du développement durable, de l'action humanitaire, des droits de l'homme, du désarmement et de la prévention des risques de catastrophe, et le principal centre de conférence dans la région. La rénovation du Palais des Nations est par conséquent une priorité.

17. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont présentées au paragraphe 138 du rapport du Secrétaire général. La stratégie d'exécution doit être approuvée avant la fin de l'année 2013 pour que les travaux puissent commencer au début de l'année 2017, leur achèvement étant prévu pour 2023.

18. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/68/585](#)), précise que les recommandations du Comité sont énoncées aux chapitres II à VI du rapport.

19. Ayant pris note des résultats de l'étude commandée par le Secrétaire général, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la stratégie d'exécution c). Il estime toutefois que la durée de la phase de conception (3 ans) semble excessivement longue par rapport à la durée totale du projet, soit de 2014 à 2023 (10 ans), et considère que les phases de construction et de rénovation pourraient démarrer dès que le plan-cadre d'équipement est prêt. À ce sujet, le Comité consultatif fait des observations sur la définition et l'échelonnement des projets

d'équipement ainsi que les priorités en la matière (A/68/585, par. 15 et 16).

20. Pour ce qui est de l'augmentation de 219 millions de francs suisses des prévisions de dépenses depuis l'étude technique et architecturale achevée en février 2011, le Comité consultatif a demandé une ventilation des coûts permettant de comparer l'estimation initiale et l'estimation révisée (A/68/585, annexe) et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir les prévisions de dépenses relatives au plan stratégique patrimonial et de lui en présenter la nouvelle version à sa soixante-neuvième session.

21. Compte tenu des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif juge qu'il est bon d'inclure les dépenses connexes dans le coût total du projet. Toutefois, vu la hausse considérable des dépenses prévues dans l'estimation révisée, il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner minutieusement le montant proposé pour s'assurer qu'il correspond bien aux besoins réels. De plus, le terme « dépenses connexes », employé dans le plan-cadre d'équipement, devrait aussi être utilisé dans le cadre du plan stratégique patrimonial pour désigner les dépenses afférentes aux « travaux auxiliaires », terme utilisé dans le rapport du Secrétaire général.

22. Pour ce qui est du financement, le Comité consultatif s'est penché en particulier sur la solution associant les contributions des États Membres et un prêt à long terme à taux préférentiel du pays hôte, ainsi que l'avait recommandé le Secrétaire général. Le Comité consultatif salue l'offre d'appui faite par le Gouvernement suisse et recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des négociations avec le pays hôte sur les arrangements de prêt et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-neuvième session.

23. De plus, il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de présenter séparément les composantes rénovation et nouvelle construction du projet de plan stratégique patrimonial, afin d'obtenir des prêts distincts à des taux différents et aux conditions les plus avantageuses pour l'Organisation. Le Comité n'a pas d'objection à la mise en place d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial.

24. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2014-2015 s'élèvent à 42 millions de francs suisses. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées pour le plan stratégique patrimonial pour 2014 à hauteur de 16,6 millions de francs suisses, soit 17,7 millions de dollars. Le Comité consultatif estime que les effectifs de l'équipe de gestion du projet et le personnel de liaison devraient être mis en place progressivement, en commençant par le personnel nécessaire pour 2014, sur une base annuelle. Le Comité consultatif n'émet aucune objection en ce qui concerne la création, en 2014, de 24 postes sur les 25 proposés.

25. Pour ce qui est du mécanisme de supervision, le Comité consultatif est d'avis que les arrangements proposés par le Secrétaire général ne seront pas suffisants pour garantir la supervision du plan stratégique patrimonial par les États Membres. Il recommande par conséquent à l'Assemblée générale d'envisager la création, pour le plan stratégique patrimonial, d'un mécanisme externe de supervision indépendant doté des compétences spécialisées requises pour analyser de près, entre autres, le coût du projet, son calendrier et sa portée générale, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée.

26. Le Comité consultatif note avec préoccupation que la planification et la gestion des imprévus prévues dans le plan stratégique patrimonial n'ont pas été suffisamment améliorées sur la base des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de réexaminer et d'ajuster les provisions pour imprévus proposées au titre du plan stratégique patrimonial et d'améliorer la gestion de la réserve pour imprévus en confiant la responsabilité de son utilisation à un organe directeur du projet.

27. Pour ce qui est de l'utilisation des locaux à usage de bureaux, on pourrait tableer sur une augmentation de l'occupation des bâtiments pouvant aller jusqu'à 25 % environ, conformément aux lignes directrices en vigueur à l'ONU en matière d'aménagement des locaux. À cet égard, il convient de rappeler les recommandations du Comité consultatif sur la mise en œuvre de formules de gestion souple de l'espace de travail (A/68/583) et le fait que la mise en service d'Umoja suppose une refonte complète des procédures de travail et devrait donc avoir un impact sur l'évolution des effectifs et les qualifications requises des membres du personnel. L'adoption éventuelle par

l'Assemblée générale d'un nouveau modèle global de prestation de services pourrait avoir des répercussions sur le tableau d'effectifs de l'Organisation, les qualifications requises des fonctionnaires et leur lieu d'affectation. C'est pourquoi il faut prendre en compte l'impact de ces initiatives dans tous les grands projets d'équipement et rendre compte à l'Assemblée en temps voulu des progrès accomplis en la matière.

28. **M. Daunivalu** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme l'appui du Groupe aux mesures visant à assurer la conservation des biens de l'Organisation et des mécanismes et structures de gestion chargés de veiller à ce que les projets de construction de l'Organisation soient exécutés de façon efficace.

29. Le Groupe est préoccupé par les problèmes de santé et de sécurité mis au jour au Palais, y compris la question de l'accès des personnes handicapées. Il est inacceptable que les locaux de l'Organisation ne soient pas entièrement conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, d'autant plus que la plupart des débats sur la question ont lieu au Palais.

30. Le Groupe constate que le montant des prévisions de dépenses révisées est considérablement plus élevé que celui de l'estimation initiale et souligne qu'en raison de la durée particulièrement longue de la phase de conception, l'exécution des travaux ne pourra commencer qu'en 2017. En ce qui concerne le financement, il se félicite que le Secrétaire général ait reconnu les risques majeurs liés aux accords de partenariat public-privé et conclu que cette possibilité de financement devait être écartée.

31. Le Groupe se félicite que le plan stratégique patrimonial tienne compte des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement. Il est essentiel de mettre en place des modalités de contrôle adéquates, y compris en créant un mécanisme externe de supervision indépendant, et d'améliorer la gestion et la planification des imprévus.

32. **M. Van Den Akker** (Observateur de l'Union européenne) estime que, bien que l'Union européenne considère qu'il faut rénover le Palais des Nations pour en corriger les problèmes structurels, il est fondamental de veiller à ce que cette rénovation soit faite de la manière la plus économique possible.

33. Pour ce qui est de l'échelonnement des projets d'équipement et des liens entre le plan stratégique patrimonial et les besoins en locaux à long terme au Siège, il faut que tous les projets d'équipement et toutes les prévisions de dépenses s'y rapportant soient englobés dans l'examen stratégique des biens immobiliers pour que les activités d'analyse et de planification de l'Organisation aient une portée globale. À cet égard, seule l'Assemblée générale peut prendre la décision de lancer un projet d'équipement et définir des modalités de financement lui permettant d'envisager l'exécution simultanée de plusieurs projets majeurs.

34. Tous les grands projets d'équipement doivent tenir compte des résultats de l'étude en cours sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux et la mise en œuvre de formules de gestion souple de l'espace de travail. Au Siège, le Secrétaire général doit optimiser l'occupation du bâtiment du Secrétariat qui a été rénové. De plus, la mise en œuvre d'Umoja et d'un éventuel nouveau modèle global de prestation de services impliquera une refonte complète des procédures de travail et devrait donc avoir un impact sur l'évolution des effectifs et les qualifications requises des membres du personnel. La phase de conception du plan stratégique patrimonial doit tenir compte de ces considérations à long terme.

35. Il est préoccupant de constater que la stratégie d'exécution c) implique une augmentation de 219 millions de francs suisses par rapport à l'estimation initiale fondée sur l'étude technique et architecturale de 2011. Le Secrétaire général doit réviser les prévisions de dépenses et en présenter une nouvelle version à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, en veillant à ce que le montant proposé corresponde bien aux besoins réels, y compris en redéfinissant les priorités.

36. Il est extrêmement important que le Secrétariat tienne compte des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, y compris pour ce qui est des dépenses connexes, du financement des imprévus et de la maîtrise des coûts. Parallèlement, il faut examiner plus attentivement les divers mécanismes de financement possibles, y compris les conditions exactes de tout prêt par l'État hôte et la possibilité de mettre en place des partenariats public-privé pour certaines parties du projet. Des précisions supplémentaires doivent être apportées quant à une éventuelle vente de terrains. La décision finale doit être fondée sur des hypothèses

solides et sur la volonté de contenir les dépenses tout en veillant à la bonne exécution du projet, en ayant à l'esprit les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement.

37. Il est aussi essentiel de créer des mécanismes externes de supervision composés d'experts, chargés de soutenir et de critiquer en toute indépendance l'équipe chargée de l'exécution, de surveiller de près le coût du projet, son calendrier et sa portée générale et de mobiliser les États Membres en rendant compte des progrès accomplis.

38. **M. Seger** (Suisse) souligne que le Palais des Nations, ancien siège de la Société des Nations, est actuellement le deuxième centre des Nations Unies par ordre d'importance et une plateforme dynamique pour la diplomatie multilatérale et la gouvernance mondiale. Toutefois, le bâtiment est dans un tel état de délabrement qu'il doit être rénové entièrement pour pouvoir continuer de jouer ce rôle.

39. La rénovation du Palais est un investissement dans l'avenir de l'Organisation et présente des avantages considérables : l'analyse coûts-avantages faite par le Secrétaire général a montré qu'une rénovation complète serait moins dispendieuse qu'une politique d'entretien au coup par coup et permettrait d'économiser quelque 51,2 millions de dollars par an sur 25 ans sur la location, la consommation d'énergie et l'entretien.

40. Rénover le Palais avec des installations de conférence à la pointe de la modernité permettrait également de rendre le centre plus fonctionnel, tout en assurant la sécurité et la santé de ses occupants, et d'accueillir des acteurs toujours plus divers, renforçant ainsi la cohésion des travaux de l'Organisation. La délégation suisse appuie la mise en œuvre de la stratégie proposée par le Secrétaire général et les efforts visant à y intégrer les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement. L'emballage des prévisions de dépenses est toutefois inquiétant et le Secrétaire général doit faire tout son possible pour maîtriser les coûts.

41. La délégation suisse appuie les recommandations du Secrétaire général concernant la prochaine étape du projet et en souligne l'urgence. Pour que les travaux puissent débiter dès l'achèvement du plan-cadre d'équipement, il est fondamental que l'Assemblée générale autorise la poursuite du projet durant la session en cours. La rénovation du Palais des Nations

doit être examinée indépendamment de tout autre projet d'équipement majeur.

42. En tant que pays hôte, la Suisse a plus de responsabilités qu'un simple État Membre. En 2011, le Gouvernement suisse a donné 50 millions de francs suisses pour améliorer l'efficacité énergétique du Palais et, en réponse à une demande du Secrétaire général, a décidé de répondre favorablement à toute demande éventuelle de l'Assemblée générale concernant l'octroi d'un ou plusieurs prêts à taux préférentiel aux fins du financement de la rénovation du Palais. Par là même, la Suisse s'engage à mener à bien ce projet et attend des autres États Membres qu'ils s'acquittent des responsabilités qui leur incombent en tant que propriétaires du Palais et qu'ils contribuent à sa rénovation dans le but de renforcer l'Organisation, de la moderniser et de la rendre plus efficace et plus efficace.

43. **M. Kalugin** (Fédération de Russie) souligne que sa délégation appuie le rôle important joué par l'Office des Nations Unies à Genève comme centre mondial de diplomatie multilatérale, en particulier dans les domaines du développement durable, des affaires humanitaires, des droits de l'homme, du désarmement et de la réduction des risques de catastrophes.

44. Il faut procéder sans tarder à l'exécution intégrale du projet en vue de minimiser les risques pour la santé et la sécurité qui ont été découverts et de limiter les coûts. Le Secrétariat doit trouver des moyens de réduire la durée de la phase de conception sans compromettre la qualité et tenir compte des enseignements tirés d'autres projets similaires de construction complexes, en particulier le plan-cadre d'équipement du Siège. Avant l'exécution proprement dite du projet, il convient de mettre en place des organes exécutifs et des mécanismes de contrôle efficaces.

45. Le montant total du coût des travaux, qui s'élève à 837 millions de francs suisses, n'est qu'une estimation préliminaire. D'autres analyses sont nécessaires pour en établir le montant définitif, qui ne doit pas être revu à la hausse. Tous les éléments, y compris les dépenses connexes, doivent être pris en compte.

46. La délégation russe salue l'offre de prêt à taux préférentiel faite par le Gouvernement suisse, qui montre l'esprit de coopération qui règne entre l'Organisation et les pays hôtes. Elle souhaiterait avoir

davantage de renseignements à ce sujet. Le fait que les prévisions de dépenses de ce projet soient libellées en francs suisses ne pose aucune difficulté.

47. Le Secrétariat devrait proposer des formules d'utilisation souple de l'espace de travail afin de l'optimiser et de limiter le recours aux contrats de bail.

La séance est levée à 10 h 50.